

## MOTION

Présentée par les représentants des personnels enseignants

Les moyens octroyés à l'établissement étant identiques à ceux présentés lors du C.A. précédent, la nouvelle proposition de structure comporte, comme la précédente, des insuffisances inacceptables.

En effet, pour permettre la création de la division non dédoublée de Terminale S supplémentaire indispensable à l'accueil des redoublants et au respect d'un effectif maximal de 33/34 élèves par classe dédoublée, le chef d'établissement a été contraint de :

- supprimer tous les dédoublements en 1<sup>ère</sup> S alors qu'ils figurent dans le projet de l'établissement,
- ne pas respecter les horaires réglementaires de dédoublement des classes de 1<sup>ère</sup> inscrits dans la réforme,
- de regrouper, une 1<sup>ère</sup> S et une 1<sup>ère</sup> ES non dédoublées, pour les enseignements du tronc commun portant l'effectif de cette classe à 34 élèves dans ces disciplines. Par conséquent, en histoire/géographie une partie des élèves de cette classe (1<sup>ère</sup> S) devra préparer le baccalauréat mais pas le reste de la classe (1<sup>ère</sup> ES) rendant ainsi très difficile l'organisation pédagogique des cours.

Ce regroupement de classe créera une contrainte supplémentaire pour les emplois du temps, entraînant la nécessité pour de nombreux élèves de suivre des cours entre midi et 13h25 alors que le règlement intérieur du lycée l'interdit. L'absence d'une pause de 90 minutes, pour tous, le midi remettrait en cause l'existence de l'A.S, du café littéraire, des activités du FSE et du CVL. Il n'est pourtant plus nécessaire de prouver à quel point ces activités et ce « temps de respiration » sont indispensables à l'amélioration de la qualité de vie au lycée.

Enfin, cette nouvelle structure ne prévoit toujours pas la division non dédoublée supplémentaire de Terminale STG, comme elle ne règle pas non plus le problème de l'excédent d'HSA et de l'insuffisance d'HP.

C'est pourquoi les membres du Conseil d'Administration réclament à nouveau 24 H de dotation supplémentaire ainsi que la transformation d'au minimum 25 HSA en HP.